



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Affiché le 18/10/2022
ID : 048-214800393-20220926-D_2022_111-DE



Délibération n° 2022_111

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

13 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : cession au Cros-Bas

Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, rappelle la délibération du 7 juillet 2022 approuvant le déclassement d'une portion de la VC 125 au Cros-Bas.

Il propose d'acter la vente des parcelles de 120 m² et 8 m² nouvellement créées aux consorts PALMIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la vente à Monsieur et Madame Palmier Serge, Palmier Stéphane et Palmier Carole des parcelles de 120 m² et 8 m² issues du domaine public selon le plan de délimitation et de division établi le 2 septembre 2022 par SOGEXFO, Géomètre.

PRECISE que cette vente est conditionnée par la cession gratuite à la commune de :

- 5 m² issues de la parcelle L177 par les consorts Palmier,
- 24 m² issues de la parcelle L175 par l'indivision ROBERT Jacqueline et FAGES Monique née ROBERT.

PRECISE que dans le cadre de cette transaction les consorts PALMIER se sont engagés à reconstruire le mur de clôture sur la nouvelle limite de la parcelle L175 appartenant à l'indivision ROBERT.

DECIDE que le prix de vente sera fixé ultérieurement car il intègrera les frais de géomètre ainsi que les frais notariés relatifs à l'acquisition d'une partie de la parcelle L175.

DONNE MANDAT à Monsieur Lafourcade pour signer la convention tripartite à établir pour fixer les engagements de chaque partie.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	